



Nous nous engageons en tant qu'initiateurs, organisations et associations soutenant ce protocole, à offrir à nos clients et à leurs invités des séjours sûrs et sereins en Autriche.

En tant que principaux représentants des agences autrichiennes du secteur du MICE, nous assumons notre responsabilité de protéger la santé de toutes les personnes présentes lors de nos événements.

Nous soutenons les mesures prises par le gouvernement fédéral autrichien pour endiguer et contrôler la pandémie toujours en cours du COVID-19. Le présent protocole **Austria Travel Protocol** résume les conditions nécessaires et significatives qui permettent un déroulement sûr et méthodique des événements en Autriche.

Les initiateurs



INFORMATIONS § ACTUELLES – mesures légales & réglementations officielles –

dernière mise à jour : 08 juin 2021

Le résumé suivant fait référence à tous les domaines importants du tourisme. Les mesures suivantes entrent en vigueur à partir du 10 juin 2021.

Conditions d'entrées et séjour en Autriche

L'entrée en provenance de la plupart des pays européens et de certains autres pays sera possible sans quarantaine, l'une des trois conditions suivantes doit être remplie. Tous les certificats/attestations doivent être présentés en langue allemande ou anglaise.

- » **Vaccinés** : un certificat de vaccination est valable à partir du 22e jour après la première vaccination et pendant 3 mois. Avec la deuxième vaccination (pour les vaccins qui prévoient une vaccination en deux parties), la période de validité est portée à 9 mois à compter de la première vaccination. La preuve de vaccination n'est valable que pour les vaccins homologués dans l'UE par l'EMA.
- » **Testés** : Est reconnu le résultat négatif d'un test antigénique officiel datant de moins de 48 heures ou d'un test PCR datant de moins de 72 heures.
- » **Guéris** : Est également valable un test de détection d'anticorps datant de 3 mois maximum ou une attestation médicale ou administrative d'une infection SARS-CoV-2 surmontée durant les 6 derniers mois.

Une des trois conditions (vaccines, testés, guéris) doit être rempli afin de bénéficier des prestations de l'hôtellerie, de la gastronomie et des sites de loisirs.

Toutes personnes provenant d'une zone à forte incidence ou avec un variant préoccupant sont en outre tenues de présenter le formulaire "Pre-Travel-Clearance" (PTC) disponible en allemand et en anglais sous <https://entry.ptc.gv.at>, prérempli à leur entrée en Autriche sous forme imprimée ou électronique.

Veillez également tenir compte de la réglementation relative aux voyageurs revenant de l'Autriche vers leur pays d'origine !

Soutenue par





Port obligatoire du masque FFP2

- » Dans l'ensemble des commerces et tous les espaces clients – dans les lieux clos
- » Transports publics, taxis et voitures de location, bus affrétés.
- » Dans les musées, les lieux d'exposition et les bibliothèques
- » Aéroports, intérieur des bateaux d'excursion, dans les téléphériques et les trains à crémaillère
- » Secteur de santé (cabinets médicaux, hôpitaux, spas, etc.) et pharmacies
- » Dans l'ensemble du secteur des services accueillant du public
- » Dans la restauration et hôtellerie
- » Dans les relations avec les autorités administratives et dans les écoles en dehors de la salle de classe
- » En règle générale pour tous les événements à l'intérieur (salle fermée)

Transport – public / privé

En règle générale pour tous les moyens de transports

- » **Masque FFP2 obligatoire** (sauf pour le conducteur)
- » **Distance de sécurité d'au moins 1 mètre**

Transports publics

- » Bus des services publics – les deux premiers rangs restent libre
- » Remontées mécaniques / téléphériques et crémaillères – masque FFP2 obligatoire
- » Bateaux d'excursions – masque FFP2 à l'intérieure / distance de sécurité d'1 mètre à l'extérieure

Transports privé – Bus / Minivan / Limousine

- » **Règle 3 G = V/T/G** – accès uniquement pour personnes vaccinées / testées / guéries
- » Désinfection de toutes les surfaces après chaque voyage
- » Pas de boissons, ni journaux à bord pour les clients
- » Bus affrété – sur le territoire Autrichien, tous les sièges peuvent être occupés/ les toilettes restent fermées
- » Bateau – max. 1 par ponton / sens unique pour la montée et la descente avec distances de sécurité

Visites guidées/Visites

- » visites à l'extérieur – maximum **16 personnes** par groupe plus enfants mineurs
- » visites à l'intérieur (musées, bâtiments, etc) – maximum **8 personnes** par groupe plus enfants mineurs
- » enregistrement nécessaires / distance de sécurité de 1 m / **port de masque FFP2 obligatoire**
- » pour groupes de 17 à 50 personnes une déclaration auprès des autorités locales est nécessaire au plus tard une semaine au préalable. Enregistrement des participants avec noms et coordonnées. A partir de ce nombre les règles 3 G = V/T/G s'appliquent !
- » **dans le bus port du masque FFP2 obligatoire**, également pour le guide/accompagnateur

Restaurants/Gastronomie

- » **Règle 3 G = V/T/G** – accès uniquement pour personnes vaccinées / testées / guéries
- » **Port du masque FFP2 obligatoire**, sauf assis à table (pas de consommation debout)
- » Obligation d'enregistrer vos coordonnées
- » Masque obligatoire pour le personnel de service testé, sinon masque FFP2 obligatoire
- » **8 personnes** plus enfants mineur maximum par table et par groupe de visiteurs en salle/à l'intérieur
- » **16 personnes** plus enfants mineur maximum par table et par groupe de visiteurs en terrasse/à l'extérieur
- » Fermeture obligatoire à 24h00
- » 1 m de distance de sécurité entre les groupes de visiteurs
- » pas de distance de sécurité au sein d'un groupe de visiteurs
- » mesures d'hygiène particulières pour les buffets
- » **un concept de prévention et protocole sanitaire** ainsi qu' un référant COVID-19 est obligatoire

Hôtellerie/Etablissements d'hébergement

- » **Règle 3 G = V/T/G** – accès uniquement pour personnes vaccinées / testées / guéries
- » **port du masque FFP2 obligatoire dans les espaces publics** (ascenseurs, réception, lobby ..)
- » Distance de sécurité (minimum 1 m) entre les groupes de visiteurs
- » Petit-déjeuner / Restaurant – voir règlement sur la gastronomie
- » Spa & Espaces bien-être – distances de sécurité spécifiques

Événements / Réunions / Séminaires / Congrès / Concerts

En règle générale :

- » **port du masque FFP 2 obligatoire** en intérieur/lieux clos
- » **distance de sécurité** – minimum 1 mètre ou une place libre entre personnes ne vivant pas ensemble ou n'appartenant pas à un groupe commun de visiteurs
- » **à partir de 50 participants une autorisation délivrée** par l'autorité administrative locale est obligatoire
- » **à partir de 51 participants un protocole sanitaire / concept de prévention** ainsi qu'un **réfèrent Covid-19** est obligatoire



A partir du 10 juin (probablement jusqu'au 30 juin) les règles suivantes s'appliquent pour des événements avec sièges attribués :

- » règle 3 G = V/T/G - accès uniquement pour personnes vaccinées / testées / guéries
- » enregistrement des participants avec noms et coordonnées
- » en intérieur jusqu' à 1.500 personnes avec un taux de remplissage de max 75 % de l'établissement
- » en extérieur jusqu'à 3.000 personnes avec un taux de remplissage de max 75 % de l'établissement
- » la consommation de nourriture et boissons peut se faire selon les restrictions de la restauration

A partir du 10 juin (probablement jusqu'au 30 juin) les règles suivantes s'appliquent pour des événements sans sièges attribués :

- » en intérieur 8 personnes maximum plus enfants mineurs
- » en extérieur 16 personnes maximum plus enfants mineurs
- » pour groupes de 17 à 50 personnes une déclaration auprès des autorités locales est nécessaire au plus tard une semaine au préalable. Enregistrement des participants avec noms et coordonnées. A partir de ce nombre les règles 3 G = V/T/G s'appliquent !
- » la consommation de nourriture et boissons peut se faire selon les restrictions de la restauration.

Salons professionnels et grand public

- » **règle 3 G = V/T/G** – accès uniquement pour personnes vaccinées / testées / guéries
- » port du **masque FFP2** obligatoire pour les visiteurs
- » un **espace de 10 m² minimum** doit être mise à disposition par visiteur
- » autorisation délivrée par l'autorité administrative ainsi que concept de prévention et réfèrent Covid-19 obligatoire

Directives pour la planification et l'exécution sécurisée des événements



Ce protocole a été élaboré en étroite collaboration avec les autorités et les prestataires de services concernés. Il vise à renforcer la confiance dans la qualité de nos services et dans les prestations que nous fournissons, au-delà des exigences légales.

Nous sommes donc en mesure, en tant que partenaire compétent sur place, d'élaborer des concepts d'événements avec une fiabilité de planification et un angle de vision à 360° en temps opportun. En tant que coordinateur de votre projet, nous le mettrons en œuvre en toute sécurité.

Le principe primordial de toutes les mesures est la protection de la santé de tous les participants à l'événement et des personnes agissant en arrière-plan. Le protocole autrichien sur les événements (**Austrian Travel Protocol**) englobe quatre domaines essentiels, qui doivent être considérés comme des concepts clés et impératifs.

Distanciation – Hygiène – Information – Sécurité



Ces domaines et contenus essentiels mentionnés, constituent pour nous la base qui nous permettra d'élaborer un concept individuel et sur mesure pour votre événement.

En tant qu'agences professionnelles, nous avons l'expérience, la compétence et la certification de référant Covid-19 nécessaire de vous soutenir de manière essentielle pour l'organisation et le déroulement de votre événement.